

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11/02/2021

Le Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 05 février 2021, s'est réuni au Théâtre de La Nacelle, Rue de Montgardé, 78410 AUBERGENVILLE, en séance publique, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**REAMENAGEMENT DU QUARTIER DE GARE EOLE D'EPONE-MÉZIÈRES :
CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE A MEZIERES-SUR-SEINE**

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 05/02/2021	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 18/02/2021	<u>Secrétaire de séance</u> Cécile ZAMMIT-POPESCU
--	---	---

Etaient présents

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAFF Amadou Talla, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEBRAY-GYRARD Annie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DUBOIS Christel, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JAMMET Marc, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LE GOFF Séverine, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVE Karl, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERNETTE Philippe, PERRON Yann, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, ROULOT Eric, SAINZ Luis, SATHOUD Innocente Félicité, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile

Formant la majorité des membres en exercice (121 présents / 141 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 13

DEBUISSER Michèle (donne pouvoir à CONTE Karine), DIOP Dieynaba (donne pouvoir à KOEING FILISIKA Honorine), GRIMAUD Lydie (donne pouvoir à MEUNIER Patrick), HONORE Marc (donne pouvoir à DAZELLE François), JOREL Thierry (donne pouvoir à FONTAINE Franck), MARTIN Nathalie (donne pouvoir à GUIDECOQ Christine), MERY Philippe (donne pouvoir à FAVROU Paulette), MONNIER Georges (donne pouvoir à NICOT Jean-Jacques), MULLER Guy (donne pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile), SANTINI Jean-Luc (donne pouvoir à AUJAY Nathalie), SIMON Josiane (donne pouvoir à REBREYEND Marie-Claude), VOYER Jean-Michel (donne pouvoir à LÉCOLE Gilles), ZUCCARELLI Fabrice (donne pouvoir à OLIVIER Sabine)

Absent(s) non représenté(s) : 7

ANCELOT Serge (absent excusé), BOUDET Maurice (absent excusé), DOS SANTOS Sandrine (absent excusé), EL HAIMER Khattari (absent excusé), NAUTH Cyril (absent excusé), POURCHE Fabrice (absent excusé), RIOU Hervé (absent excusé)

127 POUR :

ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEDIER Pierre, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAFF Amadou Talla, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle représenté(e) par CONTE Karine, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba représenté(e) par KOEING FILISIKA Honorine, DUBOIS Christel, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GASSAMA Aliou, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie représenté(e) par MEUNIER Patrick, GRIS Jean-Luc, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc représenté(e) par DAZELLE François, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry représenté(e) par FONTAINE Franck, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOEING FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LE GOFF Séverine, LEBOUIC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise Guylaine, MERY Philippe représenté(e) par FAVROU Paulette, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges représenté(e) par NICOT Jean-Jacques, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy représenté(e) par ZAMMIT-POPESCU Cécile, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERNETTE Philippe, PERRON Yann, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, ROULOT Eric, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc représenté(e) par AUJAY Nathalie, SATHOUD Innocente Félicité, SIMON Josiane représenté(e) par REBREYEND Marie-Claude, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel représenté(e) par LÉCOLE Gilles, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice représenté(e) par OLIVIER Sabine

0 CONTRE

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie représenté(e) par GUIDECOQ Christine

4 NE PREND PAS PART :

AIT Eddie, GARAY François, JAMMET Marc, OLIVE Karl

EXPOSÉ

Le territoire de la Communauté urbaine va bénéficier de l'arrivée du RER EOLE en 2024. Cette arrivée va nécessiter des travaux de réaménagement des pôles et quartiers de gare existants de manière à améliorer l'accessibilité de la gare et l'intermodalité, mais également offrir des équipements, des services, des logements et des activités économiques. Une maîtrise foncière dans le secteur des pôles gare EOLE est donc nécessaire.

La Communauté urbaine a signé une convention d'intervention foncière le 6 mars 2017 avec le Département des Yvelines et l'Etablissement Public d'Ile-de-France (EPFIF), afin d'assurer, durant la phase d'étude des projets, une veille foncière et des acquisitions par opportunité du foncier identifié stratégiquement comme nécessaire aux projets de reconfiguration des quartiers de gare.

L'arrivée d'EOLE, associée à l'approbation du PLUi le 16 janvier 2020 qui prévoit des secteurs dans lesquels la constructibilité est assouplie, sont susceptibles de donner lieu à une inflation des prix du foncier aux abords des pôles gares EOLE. Or, le réaménagement de certains quartiers de gare par une intervention sur le tissu urbain existant, induit des charges foncières élevées. Aussi, afin de ne pas compromettre les opérations d'aménagement projetées, il est indispensable de créer des périmètres de zones d'aménagement différé (ZAD).

La ZAD est une zone dans laquelle une collectivité publique dispose, pour une durée de six ans renouvelable, d'un droit de préemption sur toutes les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits sociaux. La ZAD constitue un outil de lutte contre la spéculation foncière par le système de la date dite « de référence », signifiant qu'en cas de fixation judiciaire du prix, la date retenue pour l'évaluation de la valeur du bien sera celle de la création de la ZAD.

Il apparaît nécessaire d'instaurer un périmètre de ZAD de manière à lutter contre la spéculation foncière et assurer la réalisation de l'opération d'aménagement du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières.

Le Conseil communautaire a délibéré le 28 septembre 2017 pour définir les périmètres d'intérêt communautaire à l'intérieur desquels la Communauté urbaine est compétente pour réaliser des opérations d'aménagement. Dans l'attente de la définition du projet de quartier de gare EOLE d'Epône-Mézières, le périmètre de ZAD proposé correspond au périmètre d'intérêt communautaire du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières.

La ZAD peut être instaurée par délibération du Conseil communautaire, après avis favorable de la commune concernée. Par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Mézières-sur-Seine a donné un avis favorable à la création de la ZAD sur le secteur du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de décider de créer une zone d'aménagement différé sur le secteur du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières,
- de préciser les mesures de publicité afférentes.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-57,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 212-1 et suivants et R. 212-2,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération CC_2017_09_28_13 du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 déclarant d'intérêt communautaire le périmètre du quartier de la gare d'Epône-Mézières,

VU la délibération CC_2020_01_16_01 du Conseil communautaire du 16 janvier 2020 portant approbation du PLU,

VU la délibération du Conseil municipal de Mézières-sur-Seine du 15 octobre 2020 portant avis favorable sur la création d'une zone d'aménagement différé sur le secteur du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières, ci-annexée,

VU la convention d'intervention foncière signée le 6 mars 2017 entre le Département des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

VU le plan et la liste de parcelles ci annexés,

VU l'avis favorable émis par la commission n°4 « Mobilités Durables et Voiries » consultée le 2 février 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DECIDE de créer une zone d'aménagement différé sur le secteur du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières, dont le plan et la liste des parcelles cadastrées sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 : PRECISE que conformément aux dispositions de l'article R. 212-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine, ainsi qu'en mairie de Mézières, qu'une mention de cette décision sera insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département, que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et qu'elle sera communiquée à la chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le tribunal de grande instance de Versailles et au greffe de ce même tribunal.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **18/02/2021**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **18/02/2021**

Exécutoire le : **18/02/2021**

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

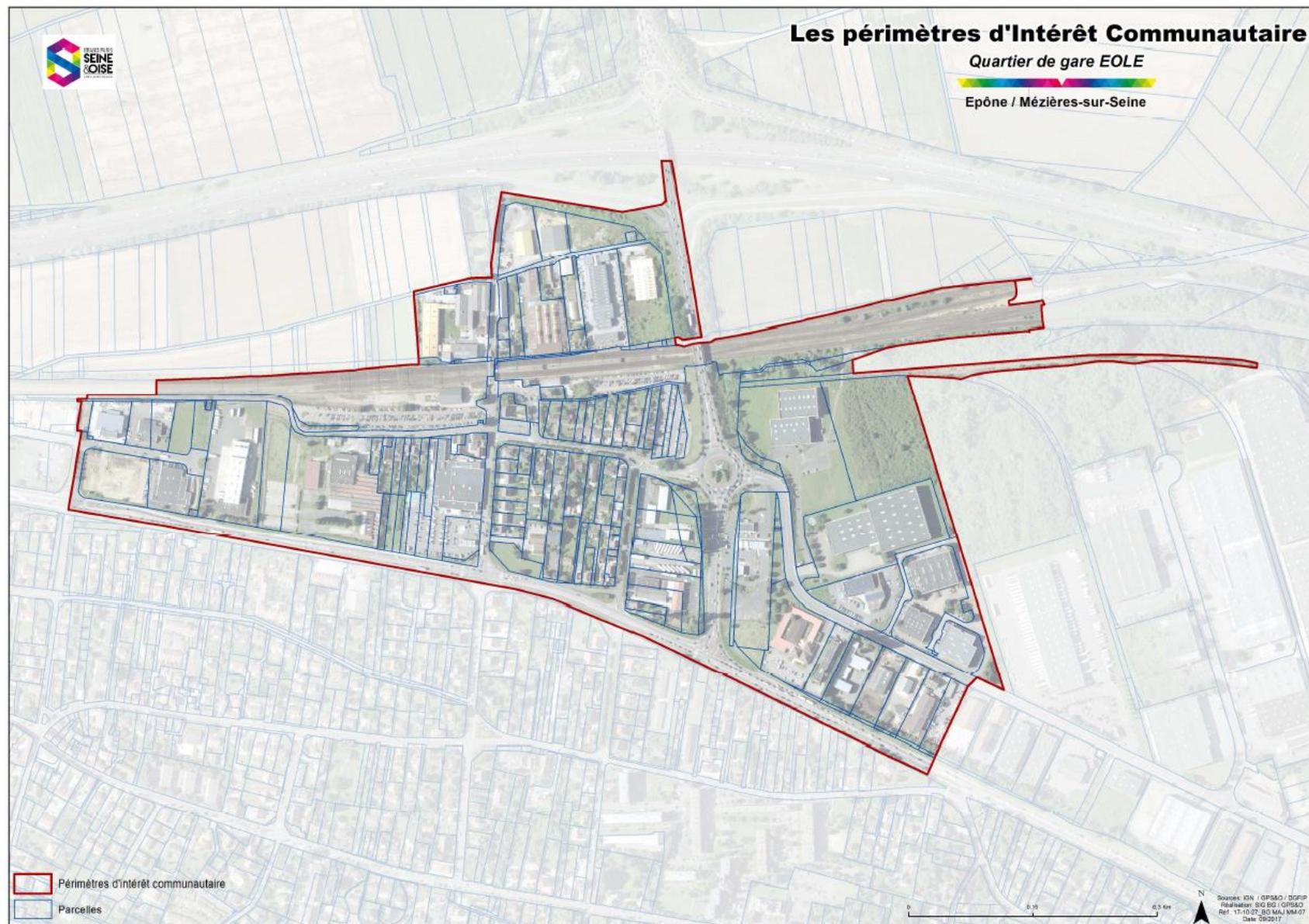
POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 11 février 2021

Le Président,

Raphaël COGNET



Périmètre pour la ZAD d'Epône-Mézières



Liste des parcelles situées dans le périmètre de la ZAD

Commune	Parcelle	Propriétaire
Mézières-sur-seine	780402 B0393	CACHEUX MARCEL EMILE CAMILLE/COURTEL GENEVIEVE LOUISE ALBERTINE
Mézières-sur-seine	780402 B0410	COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE
Mézières-sur-seine	780402 B0413	SNCF MOBILITES
Mézières-sur-seine	780402 B0389	ELECTRICITE DE FRANCE STE D ENERGIE ELECTRIQUE STE LYONNAI
Mézières-sur-seine	780402 B0412	COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE
Mézières-sur-seine	780402 B0411	SNCF MOBILITES
Mézières-sur-seine	780402 B0140	EDF DISTRIBUTION CERGY ACOF FISCALITE/ELECTRICITE DE FRANCE
Mézières-sur-seine	780402 B0417	SNCF MOBILITES
Mézières-sur-seine	780402 B0415	SNCF MOBILITES
Mézières-sur-seine	780402 B0513	COSTET
Mézières-sur-seine	780402 C1198	COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE
Mézières-sur-seine	780402 C0024	DAVARD
Mézières-sur-seine	780402 C1310	CARREFOUR PROPERTY FRANCE
Mézières-sur-seine	780402 C0735	SCI HORNPY
Mézières-sur-seine	780402 C0720	STE DE RECHERCHE ET DE PARTICIPATION
Mézières-sur-seine	780402 C1221	NATIXIS LEASE IMMO
Mézières-sur-seine	780402 C0016	COPROPRIETAIRES DU 11 RUE GEORGES DESCHAMPS
Mézières-sur-seine	780402 C1364	BINET MARIE-FRANCOISE LUCIENNE THERESE/NOEL SERGE PAUL DANIEL
Mézières-sur-seine	780402 C0018	HERON MARC
Mézières-sur-seine	780402 C1316	ATC FRANCE

Mézières-sur-seine	780402 C0020	DEFOIS MARIE-FRANCE MARCELLINE AUGUSTINE/DUMOULIN MICHEL
Mézières-sur-seine	780402 C0021	DEFOIS MARIE-FRANCE MARCELLINE AUGUSTINE/DUMOULIN MICHEL
Mézières-sur-seine	780402 C1326	LA BANQUE POSTALE LEASING ET FACTORING
Mézières-sur-seine	780402 C0022	CARREFOUR PROPERTY FRANCE
Mézières-sur-seine	780402 C1016	SAFRAN
Mézières-sur-seine	780402 C0011	COPROP DE LA PARCELLE C 11
Mézières-sur-seine	780402 C0017	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER IDF
Mézières-sur-seine	780402 C1365	EPIC EPAMSA
Mézières-sur-seine	780402 C1315	NATIXIS LEASE IMMO
Mézières-sur-seine	780402 C0019	CARREFOUR PROPERTY FRANCE
Mézières-sur-seine	780402 C0023	DAVARD
Mézières-sur-seine	780402 C1222	COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE
Mézières-sur-seine	780402 C0802	NATIXIS LEASE IMMO
Mézières-sur-seine	780402 C1219	ATC FRANCE
Mézières-sur-seine	780402 C1205	ATC FRANCE
Mézières-sur-seine	780402 C0736	SCI HORNPY
Mézières-sur-seine	780402 C0737	VOISINS 3
Mézières-sur-seine	780402 C0013	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER IDF
Mézières-sur-seine	780402 C0005	SAFRAN HELICOPTER ENGINES
Mézières-sur-seine	780402 C0015	SAFRAN
Mézières-sur-seine	780402 C1220	LES GLAISIERES
Mézières-sur-seine	780402 C0721	CARREFOUR PROPERTY FRANCE
Mézières-sur-seine	780402 C1218	ATC FRANCE
Mézières-sur-seine	780402 D0812	LA BANQUE POSTALE LEASING ET FACTORING
Mézières-sur-seine	780402 D0752	LES GLAISIERES
Mézières-sur-seine	780402 D0754	COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE

Mézières-sur-seine	780402	D0753	COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE
Mézières-sur-seine	780402	D0750	COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE
Mézières-sur-seine	780402	D0751	SCI LE PELICAN BLANC

2020	53	
------	----	--



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR SEINE

DATE DE CONVOCATION
08/10/2020

L'an deux mil VINGT

Le 15 OCTOBRE à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni, exceptionnellement compte tenu de la situation sanitaire, salle des Fêtes Arc-en-Ciel de Mézières-sur-Seine, sous la Présidence de M. Franck FONTAINE, Maire.

Séance retransmise sur <https://www.facebook.com/mezieres78.fr/>

Séance en public restreint en application du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020.

DATE D'AFFICHAGE
09/10/2020

Étaient présents : M Franck FONTAINE, M Jean Paul CHEVILLAT, Mme Jessica DROUET, M Arnaud PASDELOUP, Mme Fatima EL HOUARI, M Sébastien MARTIN, Mme Marie-Noëlle ARCHAMBAULT, Mme Blanche GALLE, M Jocelyn MARCQ, M Jacques VARLET, Mme Isabelle ANQUETIN, Mme Serenella PASCUCCI, Mme Isabel BENTO (arrivée à 20h40), M Vincent PLANCHE, M Adam BAKRACLIC, M Frédéric BRECQUEVILLE, M Guillaume CHABRIER, Mme Emmanuelle AVRIL, Mme Zohra IHMAD, M Joseph DAAH, Mme Dina VAREJAO, Mme Jade MOUTON-GODDET, M Thomas HALBERSTADT, M Lhassane ADDICHANE, Mme Nelly GAULT.

Pouvoirs : Monsieur Philippe LECRIVAIN à Monsieur Lhassane ADDICHANE
Madame Laure NOLD à Madame Nelly GAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 27
PRÉSENTS 25
VOTANTS 27

Absents excusés :

a été élue secrétaire Madame Serenella PASCUCCI

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LA CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ EN VUE DU RÉAMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE GARE EOLE D'EPONE-MEZIERES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le quartier de gare d'Epone Mézières fait l'objet d'un projet d'aménagement urbain en prévision de l'arrivée du RER EOLE. Ce projet urbain associé à l'approbation du PLUi, est susceptible de donner lieu à une inflation des prix du foncier. Or, le réaménagement de certains quartiers de gare impliquera une intervention sur le tissu urbain existant, et donc des charges foncières élevées. Le maintien des prix du foncier est un enjeu majeur pour assurer la faisabilité des projets d'aménagement, et notamment la qualité des programmes des équipements publics.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise propose donc aux communes concernées de créer des périmètres de ZAD (zone d'aménagement différé), en vue du réaménagement de leur quartier de gare EOLE.

La ZAD est une zone où une collectivité publique dispose pour une durée de 6 ans renouvelable d'un droit de préemption sur toutes les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits sociaux. La ZAD constitue un outil de lutte contre la spéculation foncière par le système de la date dite « de référence » en cas de fixation judiciaire du prix, cette date étant celle de la création de la ZAD.

Dans l'attente de la définition du projet de quartier de gare EOLE d'Epône-Mézières le périmètre de ZAD proposé correspond au périmètre d'intérêt communautaire instauré par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017.

La ZAD peut être instaurée par délibération du Conseil communautaire, après avis favorable de la commune concernée. Il est donc proposé au Conseil :

- De donner un avis favorable au projet de création d'une zone d'aménagement différé sur le secteur du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières dont le plan et la liste des parcelles cadastrées sont annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-57,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.212-1 et suivants et R.212-2,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2016 prescrivant l'élaboration du PLUi,

VU la convention d'intervention foncière signée entre le Département des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et l'Établissement Public Foncier d'Ile de France le 6 mars 2017,

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 instaurant des périmètres d'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2018 portant sur le 1er arrêt du PLUi,



VU la délibération du Conseil communautaire du 9 mai 2019 portant sur le 2ème arrêt du PLUi,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 janvier 2020 portant approbation du PLUi,

CONSIDÉRANT que le territoire de la Communauté urbaine va bénéficier de l'arrivée du RER E EOLE en 2024,

CONSIDÉRANT que l'arrivée d'EOLE va susciter des travaux de réaménagement des pôles et quartiers de gare existants,

CONSIDÉRANT que la Communauté urbaine a conventionné en 2017 avec le Département des Yvelines et l'Établissement Public Foncier d'Ile de France afin d'entamer une action de veille foncière durant la phase d'étude des projets,

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire a délibéré le 28 septembre 2017 pour définir les périmètres d'intérêt communautaire à l'intérieur desquels la Communauté urbaine est compétente pour réaliser des opérations d'aménagement,

CONSIDÉRANT que l'arrivée d'EOLE, associée à l'approbation du PLUi, est susceptible de provoquer une inflation des prix du foncier,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'instaurer un périmètre de ZAD pour lutter contre la spéculation foncière et assurer la faisabilité de l'opération d'aménagement du quartier de gare EOLE d'Epône-Mézières,

La commission Urbanisme et Environnement du 6 octobre 2020 consultée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **la MAJORITÉ**,

DONNE un avis favorable au projet de création d'une zone d'aménagement différé sur le secteur du pôle gare EOLE d'Epône-Mézières dont le plan et la liste des parcelles cadastrées sont annexés à la présente délibération.

CONTRES: (4) Mme Laure NOLD, MM Philippe LECRIVAIN, Lhassane ADDICHANE, Mme Nelly GAULT

ABSTENTIONS:/

Ont signé au registre les membres présents

Fait à MÉZIÈRES SUR SEINE LE 15 OCTOBRE 2020



Le Maire,

Franck FONTAINE

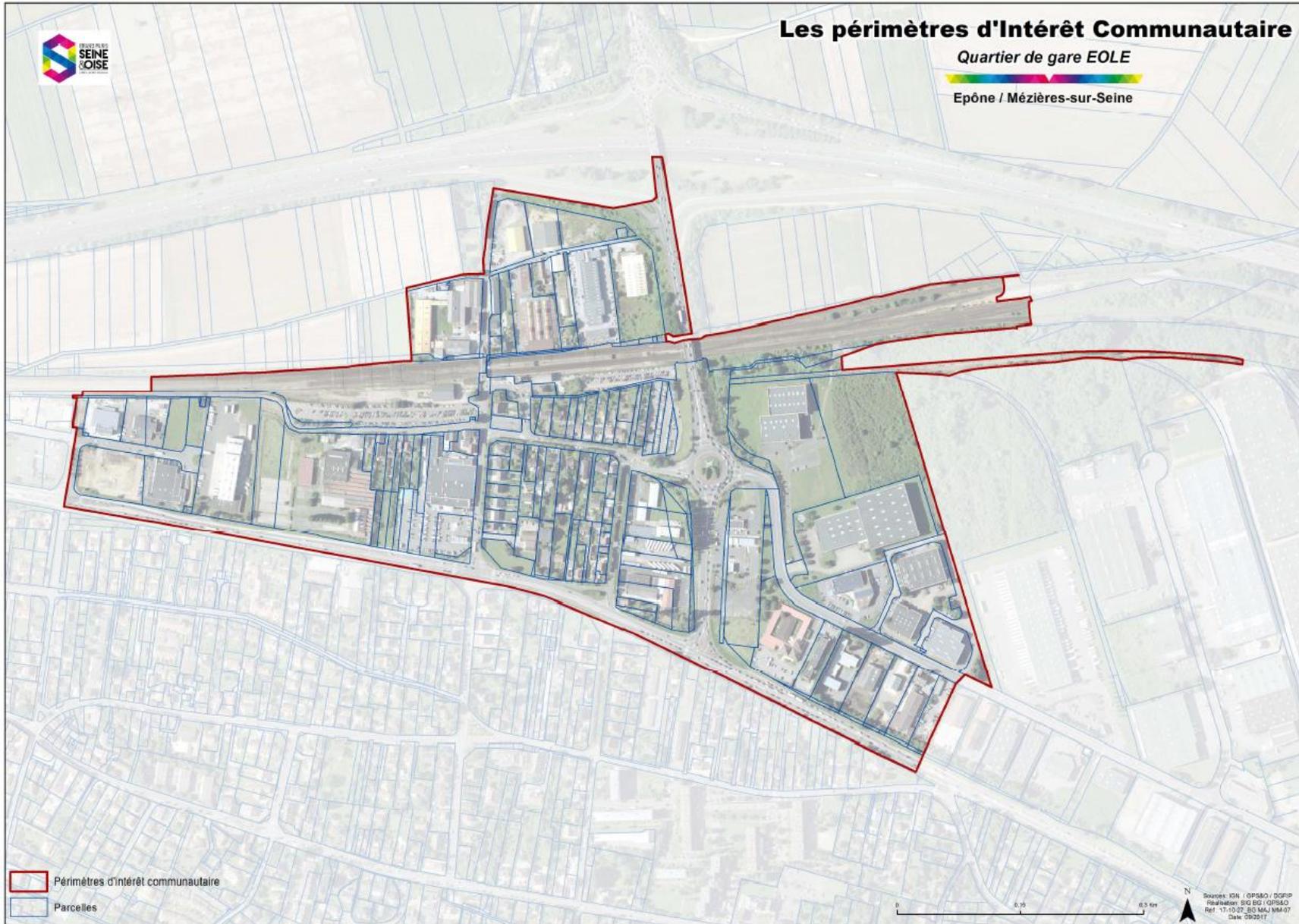


Les périmètres d'Intérêt Communautaire

Quartier de gare EOLE



Epône / Mézières-sur-Seine



Périmètres d'intérêt communautaire
 Parcelles

0 0,25 0,5 Km

N
Sources: IGN / GPS&O / DGP
Réalisation: SIO BC / GPS&O
Ref: 17-10-07_00 MAJ/MM-07
Date: 09/05/17

Liste des parcelles situées dans le périmètre de la ZAD

Commune	Parcelles
Mézières-sur-seine	780402 B0393
Mézières-sur-seine	780402 B0410
Mézières-sur-seine	780402 B0413
Mézières-sur-seine	780402 B0389
Mézières-sur-seine	780402 B0412
Mézières-sur-seine	780402 B0411
Mézières-sur-seine	780402 B0140
Mézières-sur-seine	780402 B0417
Mézières-sur-seine	780402 B0415
Mézières-sur-seine	780402 B0513
Mézières-sur-seine	780402 C1198
Mézières-sur-seine	780402 C0024
Mézières-sur-seine	780402 C1310
Mézières-sur-seine	780402 C0735
Mézières-sur-seine	780402 C0720
Mézières-sur-seine	780402 C1221
Mézières-sur-seine	780402 C0016
Mézières-sur-seine	780402 C1364
Mézières-sur-seine	780402 C0018
Mézières-sur-seine	780402 C1316
Mézières-sur-seine	780402 C0020
Mézières-sur-seine	780402 C0021
Mézières-sur-seine	780402 C1326
Mézières-sur-seine	780402 C0022
Mézières-sur-seine	780402 C1016
Mézières-sur-seine	780402 C0011
Mézières-sur-seine	780402 C0017
Mézières-sur-seine	780402 C1365
Mézières-sur-seine	780402 C1315
Mézières-sur-seine	780402 C0019
Mézières-sur-seine	780402 C0023

Envoyé en préfecture le 19/10/2020

Reçu en préfecture le 19/10/2020

Affiché le 20/10/2020



ID : 078-217804020-20201015-DEL2020_53-DE

Mézières-sur-seine	780402 C1222
Mézières-sur-seine	780402 C0802
Mézières-sur-seine	780402 C1219
Mézières-sur-seine	780402 C1205
Mézières-sur-seine	780402 C0736
Mézières-sur-seine	780402 C0737
Mézières-sur-seine	780402 C0013
Mézières-sur-seine	780402 C0005
Mézières-sur-seine	780402 C0015
Mézières-sur-seine	780402 C1220
Mézières-sur-seine	780402 C0721
Mézières-sur-seine	780402 C1218
Mézières-sur-seine	780402 D0812
Mézières-sur-seine	780402 D0752
Mézières-sur-seine	780402 D0754
Mézières-sur-seine	780402 D0753
Mézières-sur-seine	780402 D0750
Mézières-sur-seine	780402 D0751